

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190107_05

Séance du 7 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :

31 décembre 2018

Date d'affichage :

14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Statuts de la Communauté de Communes, compétences facultatives

Plusieurs compétences obligatoires et optionnelles définies par la loi (Article L5214-16 du CGCT), sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, ligne partage au sein d'une compétence entre les domaines d'actions transférés à la Communauté de Communes et ceux conservés par les Communes.

Dans les 2 ans suivant la fusion, il appartient au Conseil Communautaire, délibérant à la majorité des 2/3 de ses membres (soit 61 membres), de statuer sur les compétences soumises à définition de l'intérêt communautaire.

Lors de sa séance du 13 novembre 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire.

A l'occasion de cette décision, la définition des compétences facultatives a également été précisée comme suit :

Soutien au développement économique du territoire

La Communauté de Communes (CC) conduit des actions de développement économique, et à ce titre, elle est compétente pour :

- Participer à des opérations collectives de soutien des filières industrielles, artisanales et commerciales
- Développer des partenariats et soutenir les organismes qui contribuent au développement économique,
- Etudier, créer, réaliser et gérer des unités comme abattoir-atelier de découpe et unité de production d'énergie.

Développement touristique

La CC met en valeur les richesses touristiques de son territoire dans les domaines suivants :

- l'aménagement des sites des Pertes de l'Ain, de la Langouette, de La Tramjurassienne, de la source de la Saine, de la Billaude, de la source de l'Ain et du site à pistes de dinosaures de Loulle,
- la participation à l'Opération Grand Site (OGS) de la Vallée du Hérisson et du Plateau des 7 lacs,
- les structures et les espaces touristiques régulièrement fréquentés et entretenus,
- les sites naturels : lacs, rivières, étangs, zones humides, belvédères, forêts et tous paysages typiques nommément cités dans une charte environnementale,
- les axes de communication et signalétique touristique : axes routiers, chemins, sentiers, voies ferrées, cours d'eau et voies vertes,
- les sites archéologiques remarquables, ruines, fouilles historiques...,
- les sites touristiques urbains, ruraux, industriels et agricoles très caractéristiques de l'histoire et la culture locale,
- les projets de développement à caractère touristique,
- les manifestations publiques d'intérêt touristique intéressant le territoire communautaire,
- les structures détentrices d'un art de vie locale : gastronomie, culture, tradition,
- la randonnée (pédestre, cyclo, VTT, équestre) : définition des itinéraires, aménagement, entretien et animation,

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux projets touristiques,
- la commercialisation touristique,
- l'étude, création et gestion du Chalet de la Haute Joux,
- le domaine nordique de la haute-Joux (adhésion au Syndicat Mixte)

Actions culturelles

- Soutien à des associations de diffusion de spectacles vivants ayant conclu une convention avec l'Etat (Scènes du Jura notamment), avec possibilité d'aider ultérieurement d'autres associations dont l'activité intéresse l'ensemble du territoire de la communauté de communes.
- Soutien aux établissements de spectacles cinématographiques fixes et itinérants et exploitation du cinéma de Champagnole. (arrêté préfectoral du 6 juillet 2018)

Service à la population dans le domaine de la santé

La communauté de communes s'assure de la couverture du territoire par une offre de soins adaptée à la population.

A cette fin, elle étudie, organise et finance les actions qu'elle estime nécessaires notamment la création ou le soutien de maisons médicales pluridisciplinaires (labellisées ou

Prise en charge de la contribution du SDIS selon les termes suivants (Loi n°2018-991 du 7 août 2015 article 97 codifié à l'article L1424-35 du CGCT)

La contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement. Cette option est retenue dans le cadre des statuts.

Adhésion à un syndicat mixte

La CC pourra adhérer à un syndicat mixte dans le respect de la législation en vigueur et en conformité avec ses compétences.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette mise à jour de la rédaction des compétences facultatives de la CCCNJ.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE